



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Juillet 2010

Date de la convocation 28 Juin 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M. Mathieu Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M GOUTTES Gérard, M.DIDELET Serge, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.MERCET Pierre, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain ; M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier ; M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB à M.BARDEAU Francis; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Centre Hospitalier de CLERMONT L'HERAULT – Désignation du représentant de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance- Délibération du 02 Juin 2010 abrogée

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 02 Juin 2010 le conseil communautaire a désigné Monsieur Francis BARDEAU en tant que représentant de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault.

Or il apparaît qu'en sa qualité d'agent de l'Hôpital de Clermont l'Hérault, Monsieur BARDEAU Francis ne soit pas habilité à représenter la Communauté de communes dans cette instance.

En conséquence, Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'abroger la délibération du 02 Juin 2010 et de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de CLERMONT L'HERAULT.

Monsieur CAZORLA invite le conseil à procéder en sa qualité de membres, à la désignation d'un représentant titulaire.

Se déclare candidat :

Membre titulaire :

Monsieur Gilbert GAROFFE.

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire,

ABROGE la délibération du conseil communautaire du 02 Juin 2010 désignant Monsieur Francis BARDEAU en tant que représentant de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Clermont l'Hérault

ELIT le représentant de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de CLERMONT L'HERAULT :

Membre titulaire :

Monsieur Gilbert GAROFFE

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.